Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260709-CM_09_07_26_002-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 9 juillet 2026

Date de la convocation : 2 juillet 2026
Date d'affichage : 21 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents
Jérémy MEURO – Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Erwan CAMUS - Gwendoline GUEGAN - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL (arrivé à 19h35) - Annyvonne CORBEL - Jeanne-Noëlle LAMOUR Laëtitia CORNILY - Philippe LE GUEN - Marine MALARGÉ - Jean-François LE FLOCH - Stéphanie MORVAN - Loïc SORIN
Absents avec procuration
Patrick BRIGANT à Sandrine GUILLAUME
Mikaël CORBEL à Jean-Pierre BALLOUARD
Guillaume LE COMTE à Christian CORBEL
Guillaume LE COQÛ à Jean-Christophe BARBOT
Laurie LÉARD à Laure FINGOLO
Gaëlle ROUTIER à Jean-François LE FLOCH
Secrétaire de séance : Christian CORBEL

DÉLIBÉRATION 09-07-26-002

Objet de la délibération : Décision du maire de réaliser un emprunt de 700 000 €

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 26-03-26-010 du 26 mars 2026, le conseil municipal a délégué au maire le pouvoir de réaliser les emprunts destinés au financement des investissements inscrits au budget.
Dans ce cadre, une consultation a été menée auprès de quatre établissements bancaires.
À l'issue de l'analyse des offres reçues, il ressort que celle présentée par le Crédit Mutuel est la plus avantageuse. Elle porte sur un emprunt d'un montant de 700 000 €, à taux fixe de 3,54 %, pour une durée de 15 ans.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte que le maire est habilité à réaliser des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget.
Il autorise le maire par un vote à main levée par 19 voix POUR, 2 abstentions (Stéphanie MORVAN - Loïc SORIN) et 2 CONTRE (Jean-François LE FLOCH – Gaëlle ROUTIER) :
- à contracter un emprunt de 700 000 € destiné à financer des opérations d'investissement inscrites au budget ;
- à signer le contrat de prêt ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre, dans le respect des limites prévues par la délibération de délégation.

Le Maire ,
Jérémy MEURO

Le secrétaire de séance
Christian CORBEL